

Revue de presse...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **8 (1962)**

Heft 11

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CANTON DE BALE

LE GROUPEMENT PROJETÉ
DES TROIS COMPAGNIES « BALOISES »

La « Bâloise-Incendie », la « Bâloise-Transport » et la Bâloise, compagnie d'assurances sur la vie « Bâloise-Vie », relèvent depuis leur fondation de directions séparées, des liens assez peu consistants n'étant assurés que par un président commun aux trois Compagnies et un conseil d'administration presque identique.

Peu après leur fondation, toutes nos Compagnies ouvrirent des succursales à l'étranger dans une mesure plus ou moins prononcée, alors que le champ d'activité de chaque Compagnie était à l'origine limité à l'exploitation d'une branche d'assurance déterminée.

Comme les résultats annuels d'une compagnie d'assurance sont soumis à de moins grandes fluctuations lorsque, d'une part, elle a une activité internationale et, d'autre part, elle pratique parallèlement plusieurs branches d'assurances, pour une meilleure répartition des risques, les trois Compagnies « Bâloises » ont également étendu, durant ces dernières décennies, leur champ d'activité à d'autres secteurs de l'assurance. La « Bâloise-Transport » a repris l'ensemble des actions de la Bâloise, Compagnie de réassurances, et transformé cette société sous le nouveau nom d'Alba, Compagnie d'assurances générales, en une entreprise toutes branches. Dans le même but est issue de la « Bâloise-Vie » la « Bâloise-Accidents », Compagnie générale d'assurances (Bâloise-Accidents). La conséquence inévitable de cette situation est que les trois Compagnies et leurs sociétés filiales se font concurrence.

L'activité de ces sociétés doit maintenant être coordonnée par une conduite uniforme des affaires, étant à relever que plus particulièrement nos opérations à l'étranger doivent être développées en tirant le meilleur parti des expériences spéciales de toutes nos sociétés.

Actuellement déjà, plus du 50 % des primes totales des Compagnies « Bâloises » (ensemble 484 millions

de francs) proviennent de l'étranger. Il est vrai que les affaires suisses constituent la base solide du portefeuille d'assurances des compagnies. Toutefois, les possibilités en notre pays sont limitées, particulièrement pour les assurances dommages.

CONCENTRATION DE COMPAGNIES D'ASSURANCE

M. F.-E. Iselin, président du Conseil d'Administration, a donné le 15 octobre une conférence de presse sur le projet de concentration des trois Compagnies bâloises. Voici l'essentiel de ses déclarations :

La Bâloise-Incendie, la Bâloise-Accidents (et la Bâloise-Vie) et la Bâloise-Transport (et l'Alba, anciennement la Bâloise-Réassurance), qui fêteront en 1964 le centième anniversaire de leur fondation, proposent à leurs actionnaires de se réunir en une Bâloise-Holding.

Une telle union permet une administration plus rationnelle des affaires et une meilleure mise à profit des possibilités de développement communes. Elle augmente d'une manière générale la puissance de souscription du groupe dans son ensemble. Le groupe « Bâloise » s'est inspiré, pour cette opération, de nombreux exemples à l'étranger et aussi en Suisse.

On a renoncé à une fusion, pour éviter toute difficulté en rapport avec les concessions à l'étranger, qui pourraient n'être pas transférées par les autorités compétentes à une nouvelle Compagnie. En outre, une Holding permet de mieux maintenir et exploiter la renommée et le godwill de chaque Compagnie individuelle.

Il est offert aux actionnaires des trois Compagnies bâloises, pour chaque 500 fr., valeur nominale des anciennes actions, 4 (Bâloise-Incendie et Transport) resp. 5 (Bâloise-Accidents), des actions-Holding à 100 fr. nominal, de même qu'un droit d'achat pour une, resp. 2 1/2 autres actions-Holding au prix de 125 fr. net chacune.

La Bâloise-Holding est créée avec un capital de 25,3 millions (en cas d'échange minimum de 51 % chaque) et de maximum 40 millions (en cas d'échange total). Les 10 millions supplémentaires permettent l'octroi de nouveaux droits d'achat selon un plan particulier, ainsi

SWISSAIR vous propose vers

le Proche-Orient, l'Extrême-Orient, l'Amérique du Sud

Le Convair 990 CORONADO

le Jet le plus moderne du monde



SWISSAIR

PARIS, NICE et tous agents IATA de voyages et de fret

que le règlement des frais d'organisation et notamment du droit fédéral de timbre sur émissions.

L'offre d'échange a été soumise aux actionnaires par lettre du 13 octobre 1962. Si 51 % des actions sont présentes pour échange jusqu'au 7 novembre 1962, la création de Bâloise-Holding aura lieu, par ordre des trois Compagnies bâloises, le 29 novembre 1962, par un consortium de banques composé de la Société de Banque Suisse, de MM. La Roche et C^o et de MM. A. Sarasin et C^{ie}.

L'introduction en bourse de la Bâloise-Holding est prévue pour janvier 1963 ; il en est de même du retrait des anciennes actions.

CANTON D'APPENZELL

INAUGURATION D'UN MONUMENT A LA MEMOIRE D'HENRI DUNANT

Récemment s'est déroulée à Heiden la cérémonie d'inauguration du monument érigé à la mémoire d'Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, mort il y a plus de 50 ans et qui avait vécu pendant plus de 23 ans dans cette localité de l'Appenzell.

En 1954, la Société d'Histoire de Heiden avait pris l'initiative d'élever un monument à Henri Dunant. Cette idée recueillit un écho favorable dans tout le pays. La collecte, organisée par le Comité national Henri-Dunant et à laquelle participèrent la Confédération, les cantons, les communes, la Croix-Rouge suisse et d'autres organisations ainsi que des privés, permit d'ériger un monument à Heiden. Un autre monument sera élevé plus tard à Genève.

Au cours de la belle cérémonie d'inauguration à Heiden, M. Jakob Haug, président de la Société d'Histoire de Heiden, a prononcé l'allocution de circonstance. La parole a également été prise par le professeur von Albertini, président de la Croix-Rouge suisse, par le conseiller national Alfred Borel, de Genève, et par M. Agénor Krafft, de Lausanne.

CANTON DE BERNE

PREMIERE EXPOSITION SUISSE DE PONEYS

La première Exposition suisse du Poney s'est tenue au mois d'octobre à Langenthal. Organisée par la Société des Amis du Poney, elle a réuni 71 exposants.

MANIFESTATION DU RASSEMBLEMENT JURASSIEN

Le Rassemblement Jurassien avait organisé, samedi 27 octobre, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à Délémont, une manifestation de protestation contre la mesure prise à l'endroit du Plt. Berbérat. La manifestation, qui s'est déroulée par un temps pluvieux, a groupé environ 2.000 personnes. Quatre orateurs ont pris la parole :

M. Rémy Marchand, député au Grand-Conseil, M. Roland Béguelin, rédacteur en chef du « Jura Libre », M. Roger Schaffter, vice-président du Rassemblement Jurassien, et M. F.-X. Henry, de Genève, porte-parole des Jurassiens de l'extérieur. Les discours ont été plusieurs fois interrompus par les cris : « Moine, démission ».

L'assistance a ensuite approuvé à mains-levées deux résolutions, la première, adressée aux autorités bernoises, a la teneur suivante : « L'Assemblée proteste vigoureusement contre l'acte arbitraire du gouvernement qui atteint un officier jurassien dans son honneur militaire et blesse les Jurassiens dans leurs convictions patriotiques et leur attachement à l'armée. Elle s'élève avec énergie contre l'institution dans le canton de Berne du délit d'opinion et la création d'un état d'exception dont sont victimes des hommes dont le seul crime est d'être attachés à leur patrie. Elle demande au Conseiller d'Etat Moine, dont la funeste politique déshonore le Jura et met tout le canton dans une situation morale intenable au sein des peuples confédérés, de laisser sa place à un homme plus respectueux des libertés fondamentales des citoyens. Enfin, elle déclare que le peuple jurassien ne se laissera pas intimider par le développement de la terreur morale et rend d'avance le gouvernement responsable des réactions que pourront provoquer de telles atteintes aux droits constitutionnels des citoyens suisses. »

L'autre texte est adressé aux autorités fédérales. Il est ainsi rédigé : « L'Assemblée populaire attire l'attention des hautes autorités fédérales et du Département militaire sur les graves événements qui viennent de se produire dans le canton de Berne et qui sont de nature à porter un sérieux préjudice au bon renom de l'Armée et de la Confédération tout entière. Elle demande à ses hautes autorités de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour que la grave injustice commise à l'égard du Plt. Berbérat soit réparée et pour que les autorités bernoises soient mises dans l'impossibilité d'instituer le délit d'opinion dans la vie civile et dans l'armée suisse. »

« Elle assure les autorités fédérales de l'attachement des Jurassiens à la Confédération et de leur fidélité à l'armée fédérale. Elle met en garde les Conseils de la Confédération contre les graves réactions que pourra susciter dans le Jura, la pratique d'une politique tendant à créer pour les Jurassiens un état d'exception au sein du canton de Berne. Elle prie les autorités fédérales d'examiner avec sympathie la situation malheureuse qui est faite au peuple jurassien au sein du canton de Berne où les libertés fondamentales des citoyens sont menacées, et demande à ces mêmes autorités de prendre les mesures qui s'imposent pour que soient respectés dans ce canton les droits de tous les citoyens.

« Enfin, la preuve étant faite que les pouvoirs politiques bernois ne sont pas capables d'apporter à la question jurassienne une solution conforme aux principes helvétiques, elle demande à la Confédération de jouer son rôle d'arbitre et de régler elle-même ce problème séculaire. »

LE CONSEILLER FEDERAL BONVIN SERA CHEF DU DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES DOUANES

Le Conseil fédéral a tenu sa séance fin septembre, pour la première fois en présence de M. Roger Bonvin,

successeur de M. Jean Bourgknecht. Au cours de cette séance, on lui a confié la direction du Département fédéral des Finances et des Douanes, ainsi que le remplacement du Chef du Département de Justice et Police.

LES VALAISANS DE BERNE FETENT M. BONVIN

La société valaisanne de Berne a organisé mercredi 3 octobre une manifestation d'hommage au nouveau conseiller fédéral Bonvin. Trois conseillers fédéraux, MM. Chaudet, Spuehler et Wahlen, ainsi que la plupart des parlementaires, étaient présents. Le gouvernement valaisan était représenté par MM. Marcel Gross et Oscar Schnyder, le Grand-Conseil par son président, M. Dellberg, les communes d'origine de M. Bonvin, Icoigne et Lens, par les présidents Parplan et Lamon. Citons encore le conseiller d'Etat bernois Giovanoli, le maire de Berne, M. Freimuller, et le conseiller municipal Schuerch.

Le banquet a été agrémenté par des productions de l'Union chorale et par plusieurs allocutions dont la première fut prononcée en français et en allemand par M. Bernard Vénéty, président de la Société valaisanne de Berne. Par son activité à la Furka et dans l'armée, a dit l'orateur, M. Bonvin, s'est acquis la confiance des Valaisans de langue allemande. Son élection a été saluée avec enthousiasme de Saint-Gingolph jusqu'à Gletsch.

M. Paul Chaudet, président de la Confédération, a souhaité la bienvenue à son nouveau collègue. Après avoir fait l'éloge du Valais, de sa population laborieuse, il a exprimé ses sentiments d'amitié personnelle pour le nouveau conseiller fédéral, qui incarne si bien son canton. Evoquant sa future activité au gouvernement, il a dit notamment : « Les exigences du travail ne sont guère propices à l'extériorisation du sentiment humain. Il reste à l'homme d'Etat la possibilité du contact personnel et direct, encore qu'il ne se concilie pas toujours avec certaines contraintes inhérentes à sa fonction. Le temps disponible est rare. Il faut savoir accepter la solitude la plus exigeante, celle qui vous laisse seul devant les décisions essentielles de la carrière en dépit des collaborateurs ou de la foule. Le système de gouvernement collégial s'adapte admirablement aux besoins de notre organisation politique, mais il oblige parfois le magistrat à défendre devant l'opinion publique une idée, ou un projet, auquel il n'a pu donner personnellement son adhésion. »

M. Chaudet a conclu en relevant, que M. Bonvin, entre au Conseil fédéral à un moment où des problèmes d'une grande complexité se posent pour la Suisse. Nous aurons à rechercher des solutions où s'alliera le respect d'un héritage à des formes nouvelles de sa mise en valeur.

M. Marcel Gross, président du gouvernement valaisan, s'est réjoui de l'élection de M. Bonvin, qui fut aussi un témoignage d'amitié de toute la Suisse pour le Valais. Le nouveau conseiller fédéral va au-devant de tâches difficiles, mais il peut compter sur l'appui de son peuple.

Le conseiller national Pierre Glasson a parlé au nom des Chambres et M. Freimuller au nom des autorités bernoises.

Dans son discours de remerciements, M. Roger Bonvin a déclaré que l'hommage rendu à sa patrie était un témoignage de démocratie vivante. Le peuple suisse reste fidèle à lui-même dans le simple accomplissement de son devoir.

LES SUISSES QUI PARTICIPERENT A LA PREPARATION DU CONCILE

Douze Suisses ont travaillé dans les Commissions qui préparèrent le Concile du Vatican.

Mgr Angelo Jelmini, évêque titulaire, administrateur apostolique de Lugano, était membre de la Commission centrale. Mgr Nestor Adam, évêque de Sion, membre de la Commission des études et séminaires et Mgr François Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, membre du Secrétariat pour l'unité des chrétiens.

Le père-abbé des bénédictins, Mgr Benno Gut, a fait partie de la Commission centrale, tandis que Mgr L. S. Haller, abbé de Saint-Maurice, était membre de la Commission consultative des congrégations.

Quatre professeurs de l'Université de Fribourg ont été choisis : le professeur Charles Journet, en qualité de membre de la Commission théologique, le professeur Anton Hænggi, comme conseiller de la Commission liturgique, le professeur honoraire, Célestino Trezzini, comme conseiller de la Commission du clergé et du peuple et le professeur H. Beckmann, de la Société des Missions de Bethléem, professeur de missiologie à l'Université de Fribourg, en qualité de conseiller de la Commission des Missions.

En Suisse alémanique, on a choisi le professeur Hans Feiner, du Séminaire de Coire, comme conseiller du Secrétariat pour l'unité des chrétiens. La tâche lui a été confiée d'informer les observateurs de langue allemande pendant le Concile.

En Suisse italienne, on a fait appel à M. Luigi del Pietro, secrétaire de l'Action sociale chrétienne, de Lugano, en qualité de conseiller de la Commission de l'apostolat laïc.

Enfin, de Suisse romande aussi, on a fait appel à l'abbé Jacques Haas, de Lausanne, conseiller ecclésiastique de l'Union catholique internationale pour la radio et la télévision, en qualité de conseiller du Secrétariat pour les moyens d'action sur les masses (presse et théâtre).

PROMOTIONS ET NOMINATIONS AU DEPARTEMENT MILITAIRE FEDERAL

Le Conseil fédéral a procédé à un certain nombre de mutations dans le haut-commandement et les postes supérieurs de l'administration militaire, qui prendront effet le 1^{er} janvier 1963.

Il a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission présentée par les officiers ci-après, qui ont atteint la limite d'âge :

— Colonel-divisionnaire Charles Rathgeb, chef d'arme du génie ;

— Colonel-divisionnaire Othmar Buttikofer, chef d'arme des troupes de transmission ;

— Colonel-brigadier Kurt Wierss, commandant brig. ter. 2.

Le Conseil fédéral a également libéré de leur commandement, avec remerciements pour les services rendus, les officiers ci-après qui, s'ils sont instructeurs, restent au service de la Confédération :

— Colonel-brigadier Emile Luthy, commandant d'une brig. fr. ;

— Colonel-brigadier Hugo Gremlé, commandant d'une brig. fr. ;

— Colonel-brigadier Pierre Matilé, commandant d'une brig. fort. ;

— Colonel-brigadier Ulrich von Sury, commandant d'une brig. fort.

Les Colonels-brigadiers Hugo Troller, commandant de l'aviation, et Rudolf Meyer, commandant de la défense contre-avions, libérés de leur commandement avec remerciements pour les services rendus, sont nommés suppléants du chef d'arme des troupes d'aviation et de défense contre-avions et du chef de l'instruction de leur arme. La mise en service des « Mirages » et la modernisation de la D.C.A. ont pour effet d'accroître sensiblement les tâches du commandement. Il importe donc de disjointe la fonction de chef de l'instruction de celle du commandant.

Le colonel Waldé, né en 1913, de Wittnau, est nommé commandant de la division frontière 5 et promu en même temps colonel-divisionnaire. Il succède au colonel-divisionnaire Fred Kuenzy, nommé chef du service technique militaire. Le nouveau commandant, docteur ès-lettres, a exercé d'abord la profession de maître secondaire dans le canton d'Argovie. Il a été promu lieutenant le 31 décembre 1934 et est entré dans le corps des instructeurs d'infanterie en 1941. Il a été nommé capitaine et commandant cp. fus III/59 à fin 1941, puis major et commandant bat. fus. 55 à fin 1950. A sa promotion en qualité de lieutenant-colonel, à fin 1957, il a exercé les fonctions de chef d'état-major de la 5^e division. Colonel le 1^{er} janvier 1959, il a commandé le rgt. inf. 23. Le 1^{er} janvier 1962, il a été nommé suppléant du chef d'arme d'infanterie.

Le colonel Johann Jakob Vischer, né en 1914, de Bâle, est nommé chef d'arme du génie et promu en même temps colonel-divisionnaire. Le nouveau chef d'arme est ingénieur diplômé de l'E.P.F. Nommé lieutenant des troupes du génie en 1936, il est promu capitaine et commandant cp. sap. mot. 2 en 1943. Le 1^{er} février 1952, il est promu major et commandant bat. sap. mot. 31. en qualité de lieutenant-colonel E.M.G. Il est incorporé à l'E.M. 1 ca., puis occupe le poste de chef d'état-major de la 2^e division à sa promotion au grade de colonel le 1^{er} janvier 1961. Il a commandé ensuite le rgt. inf. 45. Le colonel Vischer est entré en 1944 dans le corps des instructeurs des troupes du génie. Il est actuellement chef de section au Service de Etat-Major.

Le colonel Ernst Honegger, né en 1913, de Rueti (Zurich), est nommé chef d'arme des troupes de transmission et promu en même temps colonel-divisionnaire. Physicien diplômé de l'E.P.F., il a exercé après ses études la fonction d'assistant à l'Université de Berne. Il a été promu lieutenant des troupes du génie en 1935, officier

instructeur en 1940, capitaine et commandant cp. tg. mont. 3 en 1942. En qualité de major, il est transféré dans le corps des officiers E.M.G., puis reçoit, en 1955, le commandement du bat. fus. 67. Il a été nommé lieutenant-colonel en 1958, colonel et commandant rgt. trm. 1 en 1960. Il est actuellement chef de section au service des troupes de transmission.

Le colonel Ernst Kunz, né en 1908, d'Arisdorf (Bâle-Campagne) est nommé commandant de la brigade territoriale 2 et promu en même temps colonel-brigadier. Officier instructeur d'infanterie, le colonel Kunz a été pendant longtemps à Bonn attaché militaire et de l'air. Il est actuellement chef de section au Service de l'Etat-Major général.

Ont été nommés et promus en même temps au grade de colonel-brigadier :

a) Commandant de brigade frontière :

— le colonel E.M.G., Emmanuel Iselin, né en 1914, de Bâle, docteur en droit, avocat et notaire ;

— le colonel E.M.G. Lorenz Zollikofer, né en 1913, de Saint-Gall, officier instructeur d'infanterie.

b) Commandant de la brigade de forteresse :

— le colonel E.M.G. Jean Millioud, né en 1912, de Penthéraz (Vaud), officier instructeur d'artillerie ;

— le colonel Hans Wittwer, né en 1907, d'Ausserbirrmoos (Berne), officier instructeur d'artillerie.

c) Commandant de l'aviation :

— le colonel E.M.G. Othmar Bloetzer, né en 1910, de Ferden (Valais), officier instructeur des troupes d'aviation.

d) Commandant de la défense contre-avions :

— le colonel E.M.G. Antoine Triponez, né en 1909, du Noirmont (Jura Bernois), officier instructeur des troupes de D.C.A.

QUATRIEME FOIRE ANTIQUAIRE SUISSE

La quatrième foire suisse d'antiquités s'est ouverte le 12 octobre à Berne, en présence des représentants de la Confédération, du canton et de la ville de Berne, du corps diplomatique, de la presse et de nombreux amateurs d'antiquités.

M. Paul Fischer, président du syndicat des antiquaires et commerçants d'art suisses, a relevé la participation à cette exposition de 25 antiquaires de toutes les régions de la Suisse qui présentent leurs plus belles pièces allant des bijoux anciens aux pièces de monnaie, en passant par la verrerie, la peinture, les meubles de style et les montres des diverses époques.

NOUVELLE SERIE DE CARTES POSTALES

Le 24 octobre est parue une nouvelle série de cartes postales à dix centimes, avec image en vert foncé du format de 56 × 52 mm. Les 32 images ont, comme de coutume, été fournies par des autorités, sociétés de développement et autres intéressés.

Ces cartes, tirées en héliogravures, peuvent être obtenues au service philatélique de la direction générale des P.T.T., à Berne et au bureau de vente de Bâle, en séries complètes de 32 exemplaires, au prix de 3,20 fr. Les nouvelles cartes ne seront en vente aux guichets postaux qu'après épuisement des anciennes, probablement au début de l'année prochaine.

PARTISAN DU SEPARATISME JURASSIEN
UN OFFICIER
EST RELEVÉ DE SON COMMANDEMENT

Le Conseil exécutif du canton de Berne a décidé de relever de son commandement le premier-lieutenant romand Berberat, qui commandait *ad interim* la Compagnie jurassienne d'infanterie II/110. Le 9 septembre, M. Berberat, qui habite Lausanne, avait pris la parole et participé au cortège de la Fête du Peuple jurassien à Délémont. Ce qui a motivé la décision du gouvernement bernois c'est, déclare-t-on dans les milieux autorisés, le fait qu'un officier ayant un commandement d'active se soit mis au premier rang dans une manifestation pareille au moment même où des emblèmes cantonaux bernois étaient barbouillés dans le Jura.

Dans un communiqué, le « Rassemblement Jurassien », proteste contre cette décision, qui fut communiquée à M. Berberat le 3 octobre. Il estime qu'elle est illégale, l'appartenance à l'armée n'interdisant à personne de militer dans un mouvement politique conforme à la loi. Le « Rassemblement Jurassien » souligne qu'il est complètement étranger au barbouillage d'emblèmes du canton de Berne dans le Jura, de même que M. Berberat.

NOUVEAU CHEF DU PROTOCOLE

Pour succéder à M. Richard Aman, le Conseil fédéral a nommé chef du protocole M. Etienne Serra.

Né en 1916, M. Serra est originaire de Paudex. Il fréquenta l'Université de Lausanne, obtint en 1940 la licence ès sciences économiques et entra en 1941 au service de la Confédération. Il travailla comme secrétaire-juriste d'abord au Département des Finances et des Douanes, puis à l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail, et passa en 1945 au Département politique. Il fut successivement attribué à nos représentations à Nancy, Bagdad, Téhéran, Paris et Pékin, où il fut nommé en 1960 conseiller d'ambassade. Le Conseil fédéral le choisit au début de cette année pour assumer les fonctions du chef de la délégation suisse en Corée, mission qu'il vient de terminer.

P.-S. — Toutes nos félicitations à M. Serra (Réd.).

LA DAME BLONDE ET LE BROUILLARD

Les panneaux rouges à la dame blonde, qui invitent les automobilistes à la prudence, sont de nouveau munis d'une bande diagonale rappelant que par brouillard les feux de position sont insuffisants : il faut allumer les feux de croisement, même le jour.

LA MORT DE L'ANCIEN CONSEILLER FEDERAL
THOMAS HOLENSTEIN

L'ancien conseiller fédéral, Thomas Holenstein, est décédé à Locarno après une courte mais pénible maladie.

Originaire de Buetschwil (Saint-Gall), le défunt naquit à Saint-Gall le 7 février 1896. Son père était avocat et conseiller national. Il fit ses études de droit à Bâle, Genève, Berne et Rome et passa en 1920 son doctorat en droit à l'Université de la ville fédérale. Il entra ensuite comme stagiaire dans le cabinet de son père et passa en 1922 ses examens d'avocat. Encore très jeune, il participa activement au mouvement Jeune-Conservateur de son canton d'origine. Il devint membre du Conseil communal de Saint-Gall et du grand Conseil saint-gallois. En 1937, Thomas Holenstein fut élu au Conseil national, dans lequel il ne tarda pas à acquérir une grande influence. De 1942 à 1954, il présida le groupe catholique-conservateur des Chambres fédérales. Le défunt fut membre de la Commission des pleins-pouvoirs de 1942 à 1946 et de la Commission des affaires étrangères, de 1946 à 1951. Il fut président du Conseil national en 1952-53. Le défunt enseigna aussi le droit civil à l'École des Hautes-Études commerciales de Saint-Gall. Il était membre depuis 1929 du Conseil de l'école. Officier enthousiaste, il servit pendant la seconde guerre mondiale en qualité de colonel d'Etat-Major.

Lorsque le conseiller fédéral Joseph Escher mourut en 1954, l'Assemblée fédérale désigna pour le remplacer Thomas Holenstein, qui fut élu par le nombre de voix fort élevé de 181. Il prit la direction du Département de l'Économie publique. Thomas Holenstein fit partie du Conseil fédéral jusqu'en 1959 et en démissionna pour raisons de santé, au regret général du peuple suisse. Il avait été président de la Confédération en 1958.

FONDS DE SOLIDARITE DES SUISSES
DE L'ETRANGER

Le délai référendaire n'ayant pas été utilisé, le Conseil Fédéral a mis en vigueur, à dater du 20 octobre 1962, l'arrêté concernant une garantie complémentaire à la Société coopérative, « Fonds de Solidarité des Suisses à l'Étranger ». Cette garantie s'étend aux sommes qui, par suite d'une insuffisance de l'avoir social, manqueraient à la Société pour verser aux ayants droit les indemnités qui leur reviennent en vertu des statuts du fait d'avoir, sans faute de leur part, perdu leurs moyens d'existence par suite de la guerre, de troubles civils ou de mesures coercitives de caractère social, économique ou politique.

REFORME DU CALENDRIER ?

La revue « Reformierte Schweiz » rapporte dans son numéro d'octobre que la Commission centrale chargée de la préparation du Concile soumettra à l'Assemblée réunie à la Cité du Vatican une proposition de réforme du calendrier, qui s'inspire de projets déjà soumis à la Société des Nations et aux Nations-Unies.

Selon cette proposition, l'année se diviserait en trimestres de treize semaines chacun. Chaque trimestre débiterait par un dimanche. Le jour du Nouvel-An serait aussi toujours un dimanche. Les mois auraient trente jours à l'exception du premier de chaque trimestre qui en compterait 31.

Ce projet vise essentiellement à ce que les dates correspondent toujours aux mêmes jours de la semaine. Le jour intercalaire ne porterait aucune date.

Selon ce projet de réforme, le jour de Pâques serait régulièrement le 8 avril.

LES REPRESENTANTS SUISSES AU CONCILE DU VATICAN

Onze pères suisses du Concile assistent aux travaux du Concile œcuménique. Ce sont :

Mgr Alfredo Pacini, archevêque titulaire, nonce apostolique, à Berne ; Mgr Alfredo Jelmini, évêque titulaire, administrateur apostolique du Tessin, doyen de la Conférence suisse des évêques ; Mgr Franciscus von Streng, évêque de Bâle et Lugano ; Mgr Ludovicus Haller, évêque titulaire, abbé de St-Maurice ; Mgr François Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg ; Mgr Nestor Adam, évêque de Sion ; Mgr Joseph Hasler, évêque de St-Gall ; Mgr Johannes von Derach, évêque de Coire ; Mgr Raymundus Tschudy, abbé d'Einsiedeln ; Mgr Basilius Niederberger, abbé de Mariastein ; Mgr Lovey, prévôt du Grand-St-Bernard.

SUCCES D'UN COMEDIEN ROMAND A BERNE

Le théâtre Arlequin, théâtre de poche fondé par quelques Romands de Berne, a ouvert sa saison théâtrale en faisant appel à Pierre Boulanger, comédien et auteur d'émissions poétiques diffusées par Radio-Lausanne. Il a présenté un choix de poèmes et de textes sous le titre, « Les romances d'un sou », puis devant un public enchanté, pour la première fois, il a lu des textes de Paul Faure, Blaise Cendrars, Henri Michaux, Arthur Rimbaud, Raymond Queneau, Jules Laforgue, Guillaume Apollinaire, Bertold Brecht, Jacques Prévert, Paul Eluard, Jules Renard et Francis Jammes.

LA CONFEDERATION ET LES ROMANDS

Une fois de plus, l'Association romande de Berne se préoccupe du rôle et de l'influence des Romands au sein de l'administration fédérale. Le problème fera l'objet de causeries dont la première a été donnée récemment par M. Olivier Reverdin, conseiller national, directeur du « Journal de Genève ». M. Reverdin a parlé devant une salle archicomble occupée, naturellement, par un grand nombre de fonctionnaires fédéraux, de langue française. On notait parmi l'assistance la présence de MM. Hans Schaffner, conseiller fédéral, John Favre, C.-F. Ducommun et Charles Lenz, respectivement directeurs généraux des C.F.F., des P.T.T. et des Douanes. Le sujet était : « La Confédération, ses autorités, ses services, et la Suisse Romande ».

L'orateur fut présenté par M. William Wenger, président de l'association romande, qui releva que les Romands ont quelque raison de se plaindre. Le Romand fonctionnaire ne fait pas toujours corps avec le reste de l'administration. Il est séparé, évidemment, de ses autres collègues par la langue et souvent la mentalité. Son esprit d'initiative en souffre. Aussi l'Association romande a-t-elle décidé de procéder à une enquête auprès de ses membres afin de connaître la situation réelle du fonctionnaire romand dans le bureau qui l'occupe et de tirer la leçon des données ainsi recueillies.

M. Olivier Reverdin a admis qu'il existe un malaise permanent, mais celui-ci est dans la nature même des choses dans un pays trilingue. Les Romands revendiquent une part plus grande, mais ils devraient, parallèlement, s'intéresser davantage aux affaires fédérales. De plus, le Romand préfère généralement rester en Suisse Romande.

Pour ce qui est du Conseil fédéral, la part des Romands a été équitable depuis 114 ans, c'est-à-dire depuis l'entrée en vigueur de la première Constitution fédérale. Au sein du Parlement, la part romande est, elle aussi, mathématiquement équitable. Toutefois, l'influence même de la Suisse romande est amoindrie du fait que les grandes associations économiques, dont on sait le rôle au sein même du Parlement et des Commissions parlementaires, ont, pour la plupart, leur siège en Suisse alémanique et singulièrement à Zurich. Les Romands en sont aussi réduits à la portion congrue au sein des commissions et délégations. On leur fait, certes, ce que l'ancien conseiller aux Etats genevois Albert Picot appelait le « coup du vice-président romand ». On constitue une commission ou une délégation formée presque exclusivement de Suisses de langue allemande. On s'aperçoit, un peu tard, que la Suisse latine en est quasi absente. On nomme aussitôt un vice-président romand et on croit, alors, l'affaire réglée.

Dans l'administration, le fonctionnaire romand en est trop souvent réduit au rôle de traducteur. Il n'a pas le rôle de créateur. Il ne participe qu'au second degré aux discussions qui précèdent l'élaboration des textes.

M. Reverdin en vint également à parler de l'école de langue française. Sa création répondait à une nécessité absolue et il est regrettable qu'il ait fallu des années pour l'admettre. Et encore aujourd'hui, l'école n'est-elle que subventionnée chichement. Ses difficultés financières demeurent. Or, si l'on veut attirer les Romands à Berne — et l'administration a un besoin urgent de fonctionnaires romands — il faut que ceux-ci aient la possibilité d'envoyer leur progéniture dans une école où leur langue maternelle est la langue de base, c'est-à-dire la langue dans laquelle l'enseignement se fait. Ce fut un manque-ment grave, a déclaré M. Reverdin, que la ville de Berne n'ait pas longtemps admis cette nécessité et failli, ainsi, à ses obligations morales en tant que siège de l'Administration centrale de la Confédération.

Prise dans son ensemble, la situation est, cependant, relativement satisfaisante. Les Romands doivent, eux aussi, faire des efforts pour apprendre le dialecte et participer, comme fonctionnaires, à certaines discussions en dialecte, ce qui facilite la compréhension mutuelle.

Fort applaudie, la causerie de M. Reverdin a été suivie d'une discussion au cours de laquelle M. John Favre, directeur général des C.F.F., a insisté sur le rôle toujours plus important que joue l'école française. Si elle n'existait pas, le recrutement de fonctionnaires romands, déjà difficile, le serait infiniment plus. L'accent fut mis aussi sur le fait qu'il n'existe pratiquement pas, au sein de l'administration, de fonctionnaires, traducteurs du français en allemand, alors que le nombre des traducteurs de langue française est relativement élevé. Pareil état de chose ne facilite guère la tâche des hauts-fonctionnaires de langue française.

CANTON DE FRIBOURG

OUVERTURE DE LA « SEMAINE SUISSE » A FRIBOURG

La cérémonie officielle d'ouverture de la « Semaine Suisse » s'est déroulée en octobre à Fribourg. Elle a débuté l'après-midi par une conférence de presse, au cours de laquelle M. Paul Torche, conseiller d'état, a affirmé que son canton n'entendait plus être, dans le domaine économique, à la remorque de l'économie suisse mais se placer dans le peloton de tête. Présentant aux journalistes un Fribourg à l'âge de l'automatisation et de l'électronique, il précisa que si son canton veut participer à la grande aventure des temps modernes, il entend demeurer cependant fidèle à son histoire et à ses traditions. La visite de l'Institut d'automatisation, qui possédera dès l'an prochain un des trois ordinateurs électroniques de Suisse, d'une fabrique d'appareils de mesures électroniques qui exporte 90 % de ses produits et, dans une brasserie, de l'installation de brassage la plus moderne du monde, en donna ensuite la preuve aux participants.

Le soir, dans le hall d'honneur de l'Université, la cérémonie fut agrémentée par la « Chanson de Fribourg » et l'orchestre « Pro Musica ». M. P.-M. Winiger, président de la « Semaine suisse », souligna la révolution industrielle qui s'est accomplie et l'effort d'adaptation que la situation actuelle demande à l'Europe et à la Suisse, remarquant que dans notre continent si les marchés se sont ouverts les particularités nationales ne sont nullement démodées, M. Paul Torche, conseiller d'état, dit la joie de Fribourg d'avoir été choisi comme lieu de cette cérémonie, souligna le danger des mesures restrictives uniformes qui frapperaient l'élan industriel que son canton est en train d'entreprendre et conclut en déclarant que c'est, rappelé par la « Semaine Suisse », le devoir du consommateur d'aider ceux qui, chez nous, s'appliquent à faire progresser la production. Ce fut enfin le discours de M. Paul Chaudet, chaleureusement applaudi, et la cérémonie fut suivie d'une réception offerte par l'Union cantonale des Détaillants fribourgeois dont le président, M. Jean Heimo, porta un vibrant toast à ses hôtes.

OUVERTURE DE LA SEMAINE SUISSE 1962

ALLOCUTION DU PRESIDENT CHAUDET

La Semaine Suisse 1962, qui a lieu cette année sous la devise « La Suisse sur le marché mondial », s'est ouverte le 12 octobre à Fribourg, par diverses manifestations. M. Paul Torche, conseiller aux Etats et membre du gouvernement fribourgeois, a souhaité la bienvenue aux représentants de la presse, de la radio et de la télévision, qui étaient les hôtes de la Commission fribourgeoise pour le développement de l'industrie, et qui eurent l'occasion de visiter l'Institut de l'automatisme et de l'électrotechnique de l'université de Fribourg, une brasserie disposant de la salle à brasser la plus moderne de Suisse et une fabrique d'appareils de mesure électroniques. Ces visites permirent de se faire une idée de l'avenir de la science industrielle. Le soir, une manifestation eut lieu à l'université de Fribourg, dans le cadre de l'ouverture de la Semaine suisse. M. Paul Chaudet, président de la Confédération, a prononcé un discours dans lequel il a esquissé la position de la production suisse en égard à la coopération européenne. Répondant à la question de savoir si l'activité de la Semaine suisse répond à un besoin, M. Chaudet a déclaré :

« La situation de notre marché du travail est en constante progression. Nous en sommes même à rechercher les moyens d'apaiser ce qu'il est convenu d'appeler la « surchauffe économique », en d'autres termes, un degré de température qui ne serait plus celui de la santé. Revenu national, volume des échanges commerciaux, effectifs de main-d'œuvre étrangère situent un accroissement de production qui paraît dépasser le point d'intersection des intérêts en présence. À la satisfaction que nos concitoyens en ont éprouvée longtemps s'est substituée chez plusieurs d'entre eux une certaine inquiétude. Nous voyons en effet que le niveau d'existence que nous avons atteint pose un problème d'ordre moral, celui de la menace qui pèse sur notre façon de vivre, sur notre appréciation des valeurs, sur la manière dont nous respectons les principes fondamentaux de la société et de l'Etat.

Oui, et du fait même de cette évolution, la Semaine suisse conserve sa raison d'être. L'effort de propagande qui est accompli en faveur de la production nationale doit être constant. Seule, la continuité permet d'obtenir des résultats à longue échéance et justifie les initiatives de votre communauté. Mais les circonstances vous placent au surplus, devant la nécessité de lutter contre des courants de facilité, de maintenir un pouvoir d'adaptation de tous les secteurs de production aux conditions que risquent de nous imposer un jour les structures nouvelles de l'Europe et du Monde. Il est incontestable qu'une longue période de haute conjoncture a déplacé le centre de gravité de nos habitudes et de notre travail. Nous nous sommes éloignés de certains emplois, qui sont assurés par la main-d'œuvre étrangère. Nous nous sommes engagés aussi dans une formation professionnelle de plus en plus spécialisée. Ce sont là des phénomènes qui résultent de l'évolution générale et qu'il serait vain de déplorer.

Il est clair que l'ordre d'urgence des interventions de la Semaine suisse ne portera pas aujourd'hui sur le placement de la production. Nous sommes encore pour l'instant à un très haut niveau de vente. Notre attention se dirigera vers des objectifs plus lointains, que nous pourrions atteindre en veillant à l'organisation interne du marché du travail, à sa cohésion, à son statut légal et financier, à la formation professionnelle de la jeunesse, au recrutement des cadres, aux recherches nécessitées par le maintien d'une production de qualité et d'une capacité de concurrence. Toutes ces exigences sont à considérer dans la perspective du mouvement d'intégration européenne. Le problème du Marché Commun comporte un aspect économique, qui se caractérise par l'importance de notre commerce avec l'Europe. Nos exportations vont pour 60 % aux pays du continent, alors que nous en tirons 80 % de nos importations. Les 3/4 de ces chiffres intéressent la communauté.

À côté de cet aspect économique, il en est un d'ordre politique, déterminé par les obligations permanentes, ressortissant au droit des gens, que nous impose le statut de neutralité. Comment trouver notre voie entre des intérêts apparemment contradictoires ? A ce tournant de notre vie nationale, nous n'hésitons pas à dire que c'est l'aspect politique de la question qui doit l'emporter. Nous fondant sur une solide expérience, nous voyons, en effet, que nous devons à la nature de nos institutions, à leur forme et à leur stabilité, le privilège d'avoir créé un marché du travail dont le développement n'a jamais été perturbé de façon grave, depuis plus d'un siècle, ni par les guerres, ni par des désordres à l'intérieur du pays. Nous disposons d'un héritage auquel nous devons trouver des formes nouvelles de mise en valeur.

La sauvegarde de nos positions politiques, garant essentiel de l'avenir, ne sera possible que si nous nous préparons à supporter les conséquences probables et en partie prévisibles d'un traité d'association ou de toute autre forme de collaboration avec les six pays. Ces conséquences se feront sentir dans le régime financier de la Confédération, où de nouvelles recettes fiscales auront à récompenser l'élimination progressive des recettes douanières : dans la libéralisation des échanges, qui se traduira par des avantages pour certaines productions et des désavantages pour d'autres ; dans le domaine de la main-d'œuvre et le régime applicable à la défense de l'agriculture ; dans la situation de l'artisanat et du petit commerce. Si des circonstances momentanées ne requièrent pas maintenant la totalité de votre effort de propagande, elles vous donnent un répit pour rassembler les moyens que vous aurez à engager bientôt dans une lutte plus compétitive encore, en raison de la libéralisation des échanges.

Le développement de l'économie suisse dans un marché européen sera fonction toujours davantage d'une volonté créatrice, d'un esprit d'initiative, de la recherche de nouveaux débouchés.

Prix et qualité des produits joueront un rôle d'importance majeure. L'effort par soi-même permettra au pays de prendre place dans un système qui tend au rappro-

chement des peuples et à une coopération plus étroite. Le chef du Département politique fédéral a eu l'occasion de souligner à Bruxelles que le concours de la Suisse à la grande œuvre qui s'édifie est inscrit dans l'ordre même des choses. Nous ne saurions avoir à cet égard aucun doute, ni sur la direction à prendre, ni sur les buts à rechercher. L'essentiel sera de maintenir dans ce mouvement l'intégralité de positions et de valeurs qui dépassent l'ordre économique. Nous voulons conserver notre liberté d'agir sur le plan où elle atteint son niveau le plus élevé et le plus salutaire.

La communauté de la Semaine suisse apportera sa contribution à la réalisation de ce désir, qui n'a rien d'utopique. Elle intensifiera ses contacts avec les artisans de notre production nationale et avec tous les milieux susceptibles de s'y intéresser. Un champ d'activité magnifique attend les hommes qui soutiendront les autorités et les chefs d'entreprises dans l'accomplissement de leur tâche.

Il souhaite que vos efforts soient couronnés de succès et qu'ils contribuent à sauvegarder parmi nous les conditions de la justice sociale, de la dignité dans le travail, de l'ordre dans la liberté. Nous fondant ainsi sur les piliers essentiels qui donnent à la société son équilibre et son harmonie, nous pourrions aller de l'avant avec la conviction de servir le pays. »

UN PONT S'EFFONDRE

Le pont suspendu pour piétons qui traverse la Sarine entre les bords de Bonn et Petit-Vivy, en aval de Fribourg et en amont du futur barrage de Schiffenen, s'est effondré le dimanche 21 octobre. Ce pont, construit en 1885 et pouvant recevoir au maximum six personnes à la fois, était alors surchargé à cause de l'afflux des piétons provoqué par le beau temps. Plusieurs personnes sont tombées dans la Sarine, qui ne roule heureusement que peu d'eau, si bien qu'il n'y eut pas de noyade. On compte, cependant, plusieurs blessés, dont quelques-uns furent hospitalisés. La police a ouvert une enquête.

Ce pont était le seul en Suisse pour le passage duquel on devait payer un péage de 20 centimes par personne.

La préfecture de la Singine précise que la chute du pont fut due probablement à la rupture d'un câble. Au moment de l'accident, 13 membres d'une société bernoise (appartenant à une excursion de 150 personnes) se trouvaient sur le pont. Ils furent précipités à l'eau. Quatre ont été blessés et conduits à l'hôpital de l'Ile, à Berne. Les neuf autres ont pu regagner leur domicile après avoir reçu des soins sur place. Le département fribourgeois des travaux publics se livrera à une expertise technique.

LA VIEILLE VILLE DE FRIBOURG

Le conseiller national Conzett (p.a.b. Zurich) a saisi le Conseil fédéral de la question écrite que voici :

« Ces derniers jours, et antérieurement déjà, la presse a porté à la connaissance du public le projet d'un nouveau bâtiment administratif à Fribourg, qui sacrifierait

plusieurs immeubles historiques de la vieille ville. Demeuré intact jusqu'à présent, l'aspect de la vieille ville en subirait une grave atteinte. Les autorités fribourgeoises n'ont donné aucune suite aux interventions pressantes de représentants des milieux s'occupant de la conservation des monuments historiques et de la production du paysage.

« Selon l'avis d'éminents spécialistes en matière de circulation, le fait de concentrer l'administration à la sortie-est de la vieille ville aurait bientôt pour effet de créer un gigantesque chaos.

« Le Conseil fédéral voit-il la possibilité, en vertu de l'ordonnance fédérale sur l'encouragement de la conservation des monuments historiques, et notamment du nouvel article constitutionnel concernant la protection de la nature et du paysage, d'entreprendre des démarches visant à conserver tel quel l'aspect des lieux ? »

CANTON DE GENEVE

UNE GRANDE EXPOSITION HODLER A VIENNE

Le 5 novembre s'est ouverte à Vienne une importante exposition Ferdinand-Hodler, organisée par la ville de Vienne, dans le cadre d'un cycle intitulé : « Bahnbrecher der modernen Kunst » (pionniers de l'art moderne). Elle comprend 86 œuvres de Hodler, prêtées par les musées suisses et étrangers et par des collectionneurs. La fondation « Pro Helvetia » a donné son appui à l'exposition. Un catalogue richement illustré a été rédigé à cette occasion par M. Jura Brueschweiler, de Genève. La renommée européenne de Ferdinand Hodler remonte à 1904, année où eut lieu à Vienne l'exposition de la sécession, bien que le peintre se soit déjà fait un nom à Paris à la fin du siècle dernier.

OUVERTURE PROCHAINE A GENEVE D'UNE ECOLE DESTINEE A LA JEUNESSE FRANÇAISE

Dans quelques mois sera ouverte à Genève une école destinée à la jeunesse française. Le bâtiment construit à cet effet, au chemin de Roches, sera bientôt terminé et aménagé. Il comprend six classes de degrés inférieurs qui seront ouvertes dès le début de l'année 1963. Ses programmes d'enseignement seront les mêmes que ceux des écoles en France et seront placés sous la direction d'un inspecteur de l'Académie.

L'ENREGISTREMENT DES PASSAGERS DORENAVANT A COINTRIN EXCLUSIVEMENT

La Swissair communique que les passagers des Compagnies d'aviation desservant Cointrin pouvaient, jusqu'à présent, procéder à leur enregistrement dans les locaux de Swissair à Cornavin ou directement à l'aéroport de Cointrin.

En raison de l'augmentation du nombre de voyageurs, Swissair a décidé de centraliser toutes les formalités de départ à l'aéroport de Cointrin où d'importantes transformations ont eu lieu récemment dans le hall central en vue d'augmenter la capacité d'enregistrement. Le nombre des comptoirs a été augmenté, où s'inscrivent quelque 2.000 passagers par jour en moyenne.

Aucun changement n'est intervenu dans le service des bus Swissair entre la gare de Cornavin et Cointrin aussi bien au départ qu'à l'arrivée. Comme par le passé, les voyageurs pourront déposer leurs bagages en ville à destination de l'aéroport.

UNE NOUVEAUTE SANS PRECEDENT POUR L'AIDE AUX REFUGIES

Le Haut-Commissariat pour les Réfugiés annonce la publication au début de l'année prochaine, en vue de recueillir des fonds pour l'aide aux réfugiés, d'un disque qui aura pour titre « All Star Festival ». Il s'agit d'un microsillon qui sera vendu au grand public et comportera des enregistrements exécutés par au moins dix des plus grandes vedettes du monde entier, dont la liste sera publiée ultérieurement.

En faisant cette annonce au Comité exécutif du H.C.R. réuni actuellement à Genève, M. Wright, chef du Service d'information, a montré qu'il s'agissait là d'une chose sans précédent. Un comité d'honneur placé sous la direction de l'acteur Y. Brynner, qui exerce depuis plusieurs années les fonctions de conseiller spécial auprès du H.C.R., s'est chargé de prendre contact avec les artistes.

Tous les profits de la vente de ce disque dans le monde entier seront remis au Haut-Commissariat pour les Réfugiés pour être utilisés suivant les plans établis du Haut-Commissaire en Europe, en Afrique et en Asie.

Le microsillon sera fabriqué au prix coûtant. Diverses épargnes seront réalisées sur le coût du disque, auteurs et exécutants notamment renonceront à leurs droits. Le disque sera distribué dans le monde entier par voie commerciale, avec l'aide des agences bénévoles et non gouvernementales s'intéressant aux Nations-Unies et à l'Aide aux Réfugiés. La devise portée sur le disque : « Ecoutez et vous m'aidez », explique d'une manière claire et précise l'objet de l'enregistrement.

UNE MAISON GENEVOISE PRESENTE LA PREMIERE PENDULE ENTIEREMENT ELECTRONIQUE

Les représentants de la presse ont été conviés, le 28 septembre, au Musée d'art et d'histoire à Genève, où s'est tenue l'exposition « Montres et Bijoux », pour la présentation officielle de l'invention d'une maison genevoise. Il s'agit du garde-temps « Soltronic », la première pendule entièrement électronique du monde figurant à cette exposition.

M. Paul-B. Vogel, président de « Montres et Bijoux », dit l'honneur qu'il avait de présenter, dans le cadre traditionnel de cette exposition, la réalisation de la Maison genevoise qu'il préside, réalisation qui, dit-il, constitue un événement d'importance capitale pour l'histoire de la

mesure du temps. C'est le résultat de douze ans de recherches et de travaux extrêmement complexes.

Il montra que cette invention ouvre un domaine nouveau à la chronométrie et des perspectives interdites à l'horlogerie traditionnelle, tant au point de vue scientifique qu'en ce qui concerne l'infinité des possibilités pratiques ou commerciales.

Le soltronic ne comporte aucune pièce mobile. Il est le premier appareil à l'intérieur duquel seuls des électrons se déplacent. Son énergie motrice est l'électricité, soit du réseau, soit d'une pile ou batterie. Sa fréquence de base peut être choisie parmi la périodicité du courant électrique du réseau, la fréquence d'un cristal, des signaux de fréquence émis par radio ou transmis par téléphone, la fréquence d'une radiation nucléaire, etc. Les impulsions fournies sont transmises par circuit électronique jusqu'au système de lecture de l'heure : lampes, tubes cathodiques, tubes à gaz, panneaux électro-luminescents, tubes numériques ou digitaux. La précision des indications horaires que fournit cette pendule peut être aussi précise qu'une horloge atomique d'observatoire. Ce modèle de pendule peut être désormais fabriqué en série. Il possède déjà de nombreuses applications, des plans sont en cours d'exécution pour la présentation d'une montre-bracelet intégralement électronique d'ici une année et demie, vraisemblablement.

POUR LE CENTENAIRE DU CLUB ALPIN SUISSE

Le Club Alpin suisse s'apprête à célébrer en 1963 les cent ans de sa fondation. C'est le 19 avril de cette année qu'il fut fondé à Olten.

Avant de célébrer cette grande date, le C.A.S. a commémoré un autre anniversaire, celui du 8 octobre 1862. C'est, en effet, à cette date que le Dr Théodore Simler, professeur de chimie et de géologie à l'Université de Berne, adressa sa lettre circulaire, avec projets de statuts, pour la fondation d'une « Société alpine suisse », à un certain nombre de personnalités du monde de la montagne. L'assemblée de fondation eut lieu le 19 avril 1863, à Olten. Cette assemblée de fondation sera commémorée au cours d'une séance solennelle qui sera organisée à Berne, sous les auspices du Comité central, le 21 avril 1963, par la section de Berne, la première en date des sections du C.A.S.

D'autres événements seront encore rappelés, notamment la première assemblée générale en septembre 1863 à Glaris, considérée comme l'assemblée constitutive du Club aujourd'hui centenaire.

Le comité central, après celui de Berne, fut confié à la section de Bâle et M. Meyer-Bischoff nommé président central succédant ainsi au Dr Simler. En même temps, l'assemblée élit le premier membre honoraire du C.A.S., en la personne du général Dufour, lequel venait de terminer sa remarquable carte topographique de la Suisse.

Les événements de l'année 1863 seront commémorés au cours de la grande fête centrale du centenaire, les 28, 29, et 30 septembre 1963, à Interlaken, où le C.A.S. recevra ses invités, en particulier les représentants des

autorités fédérales et cantonales et ceux des nombreux clubs alpins étrangers et amis.

Le comité central de Genève que préside le Dr Ed. Wyss-Dunant, et dont le premier vice-président M. John Charpie est chargé des fêtes du centenaire, s'occupe activement en collaboration avec les sections intéressées, de leur préparation.

L'année du centenaire doit être pour le Club Alpin suisse tout entier l'occasion de rendre hommage, en s'inspirant de leur exemple, à l'œuvre de ses fondateurs et à leurs successeurs qui lui ont permis, cent ans durant, de demeurer fidèle à sa mission.

CANTON DE NEUCHÂTEL

UN SUISSE A L'HONNEUR

M. Albert Brauen, notaire à Neuchâtel, vient d'être appelé à la vice-présidence du groupe suisse de l'International Law Association, groupement de droit international bien connu.

LES MARCHES HORLOGERS AFRICAINS AU SUD DU SAHARA

La Fédération suisse des Associations de Fabricants d'Horlogerie a organisé mardi 16 octobre une conférence de presse au cours de laquelle M. Jacques Steiger, délégué de la F.H., a parlé des marchés horlogers, dans les pays africains situés au sud du Sahara et de l'évolution politique qui s'est produite dans les anciennes possessions britanniques et françaises. Auparavant, M. Jean-Jacques Tribolet, ambassadeur de Suisse à Dakar, et qui est accrédité dans les Républiques du Sénégal, de la Mauritanie et de la Sierra-Léone, avait entretenu les représentants de la presse de la psychologie africaine, telle qu'elle se dégage dans les jeunes Républiques de ce jeune continent et où la Suisse jouit d'un préjugé favorable à cause de sa neutralité.

Sur le plan horloger, a déclaré M. Jacques Steiger, la situation est caractérisée par l'insuffisance, pour ne pas dire l'inexistence, d'un service après-vente, due à l'absence quasi totale, dans ce domaine, de cadres indigènes qualifiés. En effet, si l'on excepte quelques horlogers suisses résidant presque toujours dans les grandes agglomérations, l'ensemble des pays de l'Afrique noire dispose de fort peu de techniciens capables de réparer une montre.

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, les Noirs attachent de l'importance à la qualité. Plusieurs entreprises ont constaté à quel point il est vain de leur proposer des produits d'un niveau médiocre. Les deux problèmes les plus importants sont donc les services après-vente et l'organisation des canaux de distribution de produits horlogers. Bon nombre de villes de 50.000 habitants et plus n'ont aucun rhabilleur digne de ce nom.

Aussi la F.H. a-t-elle décidé d'ouvrir en Nigéria un centre d'information dont le rôle sera de faciliter la vente des montres suisses et de renseigner les fabricants de notre pays sur l'évolution politique, économique et commerciale. Ce centre sera installé à Lagos, capitale d'un pays de 42 millions d'habitants, dont l'économie est déjà assez développée et les institutions politiques relativement stables. Le centre d'information de Lagos sera doublé d'une école de formation professionnelle dirigée par des techniciens suisses. La durée de l'enseignement serait de deux ou trois ans. Pas question de former de véritables techniciens horlogers, mais bien plutôt de constituer une équipe de rhabilleurs. Ces derniers pourraient réparer les montres suisses dans le pays et, le cas échéant, former à leur tour de nouveaux cadres africains.

DANS LA PRESSE

Depuis plus de vingt ans « L'Express » et la « Feuille d'Avis » de Neuchâtel sortent des presses de la même imprimerie. Depuis lors, les deux journaux ont pris une forte extension, en même temps que des liens étroits se créaient entre eux.

En raison du développement croissant de l'actualité, les directions de ces quotidiens ont décidé d'unir les forces de leurs deux rédactions qui ont, depuis le 16 octobre, un rédacteur en chef commun, M. Jean Hostettler.

M. René Braichet assure la direction politique de la « Feuille d'Avis » de Neuchâtel et M. Georges Favre demeure, comme jusqu'ici, directeur de « L'Express ». Le président du conseil d'administration et directeur général de l'entreprise est M. Marc Wolfrath.

LE CORBUSIER A SOIXANTE-QUINZE ANS

Charles-Edouard Jeanneret-Gris est né à La Chaux-de-Fonds le 6 octobre 1887, cinq semaines après Frédéric Sausser, devenu depuis Blaise Cendrars, alors que son concitoyen est connu dans le monde entier sous le nom de Le Corbusier. Après avoir été à l'école d'art de La Chaux-de-Fonds, l'élève de Charles L'Eplattenier et fondé la nouvelle section de ladite école et les ateliers réunis, Le Corbusier partit pour Paris en 1916, fonda la revue d'avant-garde « L'Esprit Nouveau » et révolutionna l'art de construire, l'architecture et l'urbanisme en établissant les règles de construction en fonction de l'homme vivant en société. Il a écrit de nombreux ouvrages et construit des cités nouvelles dans le monde entier. Il est citoyen d'honneur de La Chaux-de-Fonds, sa ville natale, et possède une rue au Locle, sa cité d'origine. Il a acquis en 1939 la nationalité française.

SUCCES ECLATANT DE LA FETE DES VENDANGES DE NEUCHATEL

80.000 personnes accourues de Suisse et de France, voire de plus loin, ont assisté le dimanche 30 septembre au cortège des vendanges de Neuchâtel qui s'est

déroulé par un temps idéal, contrairement aux prévisions météorologiques pessimistes de la veille.

« La Belle et la Fête », tel était le thème choisi cette année-ci. Une fois de plus, artistes, fleuristes et décorateurs se sont surpassés pour offrir au public une féerie florale et picturale, digne de ses devancières, rendre hommage aux gens de la vigne et aux vigneron et montrer la femme sous ses atours les plus chatoyants. Rousseau lui-même fut évidemment de la fête. Un char présenté par la commune de Môtiers rappelait son séjour au Val-de-Travers.

Conduit par douze fanfares, dont l'harmonie municipale de Vichy, forte de 100 exécutants, les musiques militaires de Neuchâtel et du Locle, et les joyeux gars de Boudry, costumés à la mode fantaisiste de la belle époque, ce cortège ne comprenait pas moins de 1.000 figurants. 600.000 fleurs furent nécessaires à la décoration des nombreux chars qui défilèrent deux fois sous les yeux émerveillés de la foule en liesse, laquelle se livra ensuite à une bataille endiablée de confettis.

Les ambassadeurs de France, du Canada et de Yougoslavie, les représentants des autorités, les délégués des villes françaises voisines, prirent part au banquet officiel ainsi que quinze vigneron des communes viticoles neuchâteloises. La bienvenue leur fut souhaitée par M. J.-P. Porchat, président du Comité de réception. On entendit ensuite des allocutions de MM. J.-L. Barrelet, vice-président du Conseil d'Etat, Humbert-Droz, président de la ville de Neuchâtel, et Henri Schaeffer, président du Comité d'organisation de la fête des vendanges.

Ajoutons qu'on a dénombré 17.000 véhicules à moteur dans les parcs aménagés pour la circonstance, ainsi que plusieurs centaines d'auto-cars. Des milliers de visiteurs vinrent également à Neuchâtel par les trains ordinaires et les trains spéciaux mis en marche, au départ de plusieurs villes de Suisse, de Franche-Comté et de Bourgogne.

UN CENTRE DE JEUNESSE SIGNE LE CORBUSIER DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

On apprend, aux Geneveys-sur-Coffrane, que c'est dans ce village du Val-de-Ruz, au pied de la forêt et du Mont-Racine, que sera construit le centre de jeunesse de l'Eglise réformée, destiné à des congrès, séjours d'étude, de repos, retraite, etc., et comprenant 80 lits, les édifices et installations nécessaires. Le grand architecte Le Corbusier aurait accordé aux maîtres de l'œuvre l'autorisation d'utiliser des projets qu'il avait faits lui-même et qui n'avaient pas été réalisés, ceci sous la direction de l'architecte Gaillard, de La Chaux-de-Fonds et Genève.

EVÈNEMENT ARTISTIQUE EN PAYS DE NEUCHATEL

Pour la première fois depuis plusieurs dizaines d'années, le château de Valangin, au-dessus de Neuchâtel, abrite une exposition qui se trouve être l'une des plus importantes jamais organisées dans le canton de Neuchâtel.

Une remarquable présentation de tapisseries, mise sur pied par la Société d'Histoire et d'Archéologie du canton de Neuchâtel pour commémorer le troisième centenaire de la fondation de la Manufacture Royale des Gobelins, a été en effet inaugurée samedi 6 octobre dans ce haut-lieu de l'histoire neuchâteloise.

Le vernissage de l'exposition d'un ensemble prestigieux, qu'on ne peut espérer revoir ainsi réuni avant longtemps, a eu lieu en présence notamment du nouvel attaché culturel de l'Ambassade de France à Berne, M. de Messières, et des autorités suisses, parmi lesquelles on remarquait les présidents des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, MM. Humbert-Droz, Sandoz et Jaquet. On y entendit MM. de Messières et Bory, conservateur des Musées de Coppet, après que MM. Faessler, président de la Société d'Histoire du canton de Neuchâtel, et Nussle, conservateur du Musée de Valangin, eurent souhaité la bienvenue et présenté la manifestation.

Réalisée grâce à l'amabilité et au généreux concours de la Manufacture Royale des Gobelins, du Mobilier National et des Monuments Historiques à Paris, ainsi que des musées du Louvre et des châteaux de Fontainebleau, Compiègne et de La Malmaison, cette manifestation artistique, qui retrace trois siècles de tapisseries françaises, est ouverte au public jusqu'au 30 novembre prochain.

Le jour du vernissage, M. Paul Chaudet, président de la Confédération, qui accompagné d'une dizaine de personnes, faisait une excursion privée dans les Juras neuchâtelois et bernois, a visité les salles du château de Valangin.

EXPOSITION DES ARTS PRE-COLOMBIENS

Une remarquable exposition, consacrée aux arts pré-colombiens, qui permet d'admirer des pièces uniques et jamais vues à ce jour, retrouvées après vingt-cinq siècles de civilisation pré-colombienne, s'est ouverte au musée ethnographique de Neuchâtel, en présence de M. Pablo Llines, ambassadeur de Colombie en Suisse, et de nombreuses personnalités. M. Jean Gabus, conservateur du musée et explorateur très connu, a souligné l'importance exceptionnelle de cette exposition.

CANTON DU TESSIN

PRO JUVENTUTE

Commémorant le cinquantième anniversaire de Pro Juventute, le Conseil de la Fondation a tenu le 12 octobre sa séance de l'année jubilaire à l'Hôtel-de-ville de Lugano sous la présidence du conseiller fédéral W. Spuehler.

Le rapport et les comptes annuels de 1961-1962 ont été adoptés. Le programme de l'année jubilaire prévoit

« L'encouragement de tâches particulièrement actuelles d'aide à la jeunesse ».

C'est avec satisfaction que le Conseil de la Fondation a pris connaissance des dons jubilaires offerts jusqu'ici par les cantons, communes et entreprises, dons qui rendent dignement hommage au travail bénévole accompli par des milliers de citoyens en faveur de la jeunesse suisse. Le Conseil exprime sa profonde reconnaissance aux innombrables aides de Pro Juventute qui pendant 50 ans ont consacré leurs loisirs et leur énergie à la protection de la jeunesse et de la famille. Grâce à cette solidarité de tout le peuple suisse, Pro Juventute a pu, depuis ses origines en 1912, affecter plus de 150 millions de francs à ses tâches multiples.

Mme Gustave Hentsch, Genève, a été nommée membre d'honneur, en témoignage de gratitude pour ses 50 ans de collaboration au sein du Conseil de la Fondation. Ont été élus comme nouveaux membres du Conseil: le conseiller national Brenno Galli, Lugano, ainsi que M. Max Frauenfelder, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, Berne. En outre, M. Aymon de Senarclens, ancien conseiller national et d'Etat, Genève, a été nommé membre de la Commission de la Fondation.

La séance du jubilé précédait l'inauguration officielle du village de vacances Pro Juventute « Bosco della Bella », dans le canton du Tessin, inauguration au cours de laquelle le Conseil de la Fondation a offert ce village aux familles suisses à titre de cadeau du jubilé.

Le Conseil de la Fondation espère que l'attachement de notre peuple à son œuvre nationale d'aide à la jeunesse permettra à Pro Juventute de continuer son travail fructueux pour le développement physique et moral de la jeunesse suisse.

INAUGURATION D'UN VILLAGE

« PRO JUVENTUTE »

AU TESSIN

Samedi 13 octobre a eu lieu l'inauguration, à Fornasette di Monteggio, dans le sud du Tessin, du village de vacances « Pro Juventute » offert au peuple suisse par la Fondation à l'occasion de son 50^e anniversaire.

Le conseiller fédéral Spuehler, chef du Département des postes et chemins de fer, et président du conseil de la Fondation « Pro Juventute », a, dans une allocution, présenté l'œuvre offerte aujourd'hui au peuple suisse qui, par sa grande générosité, a toujours soutenu l'activité bienfaisante de « Pro Juventute ». Il a constaté qu'il se trouve dans notre pays des milliers de familles avec enfants qui ne connaissent pas le bonheur de passer ensemble des vacances, soit parce qu'elles n'ont pas les moyens de louer un logis de vacances, soit parce que les hôtels et pensions, par égard pour d'autres hôtes, ne les acceptent pas. C'est pourquoi « Pro Juventute » mettra son village de vacances à la disposition de ces familles afin

qu'elles puissent s'y reposer et raffermir les liens qui unissent parents et enfants. Le haut-magistrat a conclu en souhaitant que les familles, souvent durement éprouvées par le rythme actuel de la vie, redécouvrent au cours de vacances en commun les joies profondes que goûtent les familles unies.

D'autres personnalités ont encore pris la parole au cours de cette manifestation parmi lesquelles il faut citer les représentants des confessions catholique et protestante, don Martinoli, de Lugano, et le professeur Frick, de Zurich, le président du Conseil d'Etat tessinois, M. Cioccarelli, ainsi que le maire de Monteggio et les représentants de la Fondation « Pro Juventute ». M. Spuehler s'est ensuite embarqué vers 15 h. 30 à bord du ballon du cirque Knie.

Le ballon s'est posé vers 17 heures à Luino, en Italie. Tous les passagers ont aussitôt regagné la Suisse.

CANTON DU VALAIS

INAUGURATION DU BARRAGE DU SANETSCH

Vendredi 12 octobre a eu lieu l'inauguration du barrage du Sanetsch (première étape), construit en l'espace de deux ans entre Savièse (Valais) et Chalet (Berne), au versant nord des Alpes bernoises, mais encore en territoire valaisan.

Il appartient à Mgr Bayard, doyen du chapitre de Sion, de bénir la dernière benne de béton, coulée sur le couronnement du barrage. Mgr Bayard s'adressa aux constructeurs et ouvriers en allemand et en italien, tandis que le pasteur Pasche, de l'Eglise Réformée de Sion, parla en français.

L'ouvrage, long de 170 mètres, haut de 34 mètres, a utilisé 26.000 mètres cubes de béton. L'usine électrique en construction à Châtelet fournira environ 39 millions de kwh. par année. Ce bassin d'accumulation, qui recueille au moyen d'une galerie de 2 km. les eaux de la jeune Sarine, a une retenue de 1,3 million de mètres cubes.

Une seconde étape sera entreprise en 1964 vraisemblablement, en vue de porter à près de dix millions de mètres cubes la contenance du lac en haussant le barrage d'une vingtaine de mètres et en donnant une longueur de 600 m. à son couronnement.

On notait la présence, à l'inauguration, de plusieurs personnalités de la Société bernoise d'Electricité et des Forces Motrices de la Ville de Berne, qui, à parts égales, ont fondé la société par actions des « Forces Motrices du Sanetsch », dont dépend tout l'ouvrage. Lors d'un banquet servi aux ouvriers et invités à la cantine du chantier, on entendit notamment M. Binkert, directeur des Forces Motrices du Sanetsch, le conseiller national bernois Stueder, et M. François Luyet, président de Savièse.

CANTON DE VAUD

ENCORE UN SITE MENACE

Au-dessus du hameau des Tuileries, commune de Grandson, se trouve un monticule boisé, à la côte 522, appelé « Duc de Bourgogne », qui vit, le 2 mars 1476, la défaite des Bourguignons et la fuite de Charles le Téméraire. Ce lieu historique est devenu un lieu de promenade, de rencontre des habitants, des sociétés de la région. Le 22 juin dernier, le Conseil d'Etat a classé ce site, qui se trouve sur le territoire de la commune de Giez (district de Grandson), au nombre des monuments historiques.

Ce site est menacé, comme celui de Vuflens-le-Château. L'Energie-Ouest-Suisse projette d'y faire passer un transport de force électrique à grande portée allant d'Yverdon à Travers. Le Département fédéral des postes et des chemins de fer, le 28 mai dernier, c'est-à-dire le lendemain de la votation fédérale sur l'article constitutionnel sur la protection de la nature, autorisait ce passage en écartant le recours de la commune de Giez, qui suggère le passage de la ligne à l'ouest et au nord du village. Appuyée par le département vaudois de l'instruction publique, la municipalité de Giez vient de s'adresser au Conseil fédéral, comme dernier recours. A son tour, la Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie a adressé au président de la Confédération un appel en vue de la protection de ce lieu historique.

PREMIERE MANIFESTATION DU CENTENAIRE DU CLUB ALPIN SUISSE

La première manifestation devant marquer le centième anniversaire du Club Alpin Suisse s'est déroulée, le samedi 13 octobre, au château de Chillon, à l'occasion de l'assemblée des délégués. Elle a été consacrée à la mémoire de Théodore Simler (1833-1873), professeur de chimie et de géologie à l'Université de Berne, fondateur de la Société Alpine Suisse en 1863. Deux sociétés semblables existaient déjà à l'époque, l'Alpine-Club de Londres (1857) et l'Oesterreichischer Alpenverein (1862). Simler avait eu l'idée d'une association alpine en été 1861, alors qu'il était en excursion dans les Alpes glaronnaises. Le 8 octobre 1862, il adressait à différentes personnalités une lettre - circulaire avec projet de statuts suggérant la fondation d'une société alpine suisse. Cet appel a été entendu, puisque 35 ascensionnistes suisses — comme on les appelait à l'époque — se sont réunis le 19 avril à Olten, pour créer le Club Alpin suisse — alors que Simler n'en demandait qu'une vingtaine pour aller de l'avant. Il y eut au début 130 adhérents. Aujourd'hui, à la veille du centenaire, le C.A.S. compte 43.396 membres répartis dans 92 sections.

La lettre de Théodore Simler a été lue devant la nombreuse assistance participant à la cérémonie du Château de Chillon. Le docteur Edouard Wyss-Dunant, pré-

sident central, a salué tout particulièrement les représentants de la famille Jager, petits-enfants de Théodore Simler. Définissant la mission du C.A.S., le docteur Wyss-Dunant a constaté que « le premier rôle qui lui a été imparti, de rendre la montagne accessible à ses adeptes, a été rempli ».

« Il nous reste, dit-il, la tâche plus difficile de la défendre au moment où la mécanisation et la commercialisation modernes se lancent à l'assaut des cimes qui représentent pour nous un patrimoine sacré qui ne doit être ni avili, ni défiguré, ni sali, mais qui doit rester inaliénable. »

Le centenaire nous donne l'occasion de jeter un regard sur le passé, un passé qui parle un émouvant langage pour nous encourager dans cette ligne de conduite. »

Puis M. Albert Picot, ancien président du Conseil National et ancien député au Conseil des États, membre de la section genevoise du C.A.S. depuis 50 ans, a rappelé les événements de 1862 et rendu hommage aux pionniers suisses de l'alpinisme. Après avoir montré le développement du C.A.S. pendant ce siècle, M. Picot a conclu :

« Avec Simler, à Olten, à Glaris, on a tracé des lignes d'action qui depuis cent ans nous dirigent. Le Club est sur des rails solides et il peut regarder l'avenir avec confiance, fort de sa tradition bien établie.

Mais il y a des problèmes qu'il faut regarder en face. D'abord celui du rôle de la technique triomphante depuis quelques années ; c'est d'un côté un élément de progrès. Des téléphériques, des funiculaires pour des villages éloignés, c'est bien, mais que cette technique ne vienne pas balafre le visage aimé de la patrie. Qu'on ne profane pas avec de la ferraille les cimes immaculées du pigne d'Arolla, du Cervin ou du Toedi. Que le club continue à travailler avec la Ligue Suisse de Sauvegarde du patrimoine national et le Naturschutz, contre ces profanations. Deuxième vœu : notre pays a réalisé peu à peu la bonne entente entre les régions de langues ou de confessions différentes. Allemand, français, italien, romanche sont des langues amies et non pas, comme ailleurs, objets de division. Tout fossé, par exemple, entre Alémaniques et Romands est un malheur qu'il faut éviter. Que sur ce terrain les clubistes soient particulièrement vigilants et ne se laissent pas entraîner par de petites histoires. »

Après un vin d'honneur offert par le Conseil d'Etat Vaudois et la ville de Montreux, clubistes et invités se sont retrouvés dans la salle de justice et la salle du châtelain pour un dîner aux chandelles. Puis, le C.A.S. a tenu son assemblée des délégués à Montreux même.

UN SITE HISTORIQUE MENACE

Le château de Wufflens-sur-Morges est, non seulement un des monuments historiques les plus remarquables et les plus rares du pays, mais il présente, en outre, cet

attrait d'être placé dans un site jusqu'ici préservé, rien n'offusque la vue, si ce n'est une ligne à haute tension, implantée malencontreusement dans ce cadre champêtre il y a une quarantaine d'années.

Le développement démographique de Genève oblige aujourd'hui la compagnie de l'Energie Ouest-Suisse (E.O.S.) à remplacer et à renforcer considérablement cette ligne. Voici l'occasion bienvenue de réparer l'erreur commise et de faire passer la ligne en rase campagne, derrière les villages de Wufflens et de Denens. Une telle solution ne semble pas être retenue. Selon les plans mis à l'enquête par l'E.O.S. les poteaux actuels, d'une vingtaine de mètres, seraient remplacés par de gigantesques pylônes, de 40 à 54 mètres de haut, supportant de leurs longs bras métalliques six lignes à haute tension. Le paysage, remarquable, serait barré par cette ligne démesurée et le site compromis.

Un tel projet a suscité de vives réactions.

DINER OFFERT A L'OCCASION DU CENTENAIRE DE LA « TRIBUNE DE LAUSANNE »

Le Conseil d'administration de la « Tribune de Lausanne » a donné vendredi 27 octobre à l'occasion du centenaire de la fondation du journal, un dîner sur le bateau « Vevey » de la C.G.M., au débarcadère d'Ouchy.

Les invités étaient accueillis par M. Lamunière, éditeur de la « Tribune de Lausanne », et de gracieuses demoiselles en costume vaudois remettaient une boutonnière à chaque invité.

Après un vin-apéritif, pris au tonneau, les hôtes de la « Tribune de Lausanne » prirent place autour d'une table magnifiquement fleurie. Les invités étaient au nombre d'une trentaine, représentants des autorités vaudoises, président du Conseil d'Etat, des autorités lausannoises, M. Chevallaz, syndic, F. Payot, chancelier de l'Etat de Vaud, Robichon, président du Grand-Conseil, Barman, président du conseil communal lausannois, des représentants de la magistrature, dont M. Rossel, vice-président du Tribunal cantonal, de l'Université, M. le recteur Guisan, des milieux des éditeurs, de la presse et de la radio, dont M. Marc Wolfrath, président de l'Union Romande des Journaux, M. Pierre Cordey, rédacteur en chef de la « Feuille d'Avis » de Lausanne, Jean Gerstenhauer, directeur général de « Publicitas », René Langel, président de la presse vaudoise, représentant la presse suisse, et d'autres représentants de la place et de l'Agence télégraphique suisse.

En guise d'introduction au menu, la « Tribune de Lausanne » remercia ses hôtes qui, par leur présence, ont bien voulu manifester leur sympathie à un juvénile centenaire.

Au dessert, M. Jean-Pierre Payot, président du conseil d'administration de la « Tribune de Lausanne » souhaita la bienvenue à ses hôtes et en particulier à deux anciens rédacteurs en chef, MM. Eugène Hirzel, avocat, et Robert Monnet.

Parlant du journal, qui depuis 1862 parut sous le titre de « Estafette », feuille d'annonces pour Lausanne, Morges et Lavaux, et dès 1896 sous le titre de « Tribune de Lausanne », il montra ce que furent jusqu'à ce jour 36.500 jours qui se succédèrent inlassablement. Puis il souligna le rôle du journal qui est d'apprendre et d'entendre, enregistrer et comprendre, présenter et composer, informer et faire entendre, et qu'il y a une distinction à faire entre information et opinion, que la liberté d'information doit être comprise sous son double aspect : droit d'informer et droit d'être informé.

M. Marc Lamunière, éditeur de la « Tribune de Lausanne », s'attacha à relever que cent ans de vie d'un journal représentent des milliers de nuits et la succession aux leviers de commande de nombreux équipages. Il rappela en outre les principes qui furent à l'origine du journal de faire entendre les deux sons de cloche et même de toutes celles qui lui parviendraient, mais ajouta que dans la mesure où la « Tribune » a su rester fidèle à cette ligne de conduite, il devint évident qu'elle ne choisissait pas la position la plus confortable. La liberté de la presse ne consiste cependant pas à pouvoir dire n'importe quoi.

La « Tribune de Lausanne », bien que centenaire, dit M. Lamunière, comporte une équipe très jeune dont le niveau d'expérience rejoindra certainement un jour celui de son enthousiasme.

M. Michel Jaccard, directeur de la « Nouvelle Revue de Lausanne », parlant du journal centenaire, déclara : « Voici un siècle que vous êtes le chant du coq des Vaudois et de milliers de Romands. Chaque matin votre cri retentit et par lui nous sommes unis. Vous êtes présents tous les jours. Cette constance et cette fidélité au devoir vous valent, Messieurs de la « Tribune de Lausanne », notre admiration. » Puis il apporta les vœux de la presse vaudoise et de la presse romande, souhaitant à la « Tribune de Lausanne » un avenir à la mesure de sa belle réussite.

A l'occasion de son centenaire, la « Tribune de Lausanne » a publié un numéro spécial, tiré à 117.000 exemplaires, avec une préface de M. Paul Chaudet, dans laquelle le président de la Confédération souhaite à ce journal pour son deuxième centenaire et les progrès que son action permettra de réaliser dans la vie de notre peuple et de notre pays.

Ce numéro spécial fait l'historique de la « Tribune de Lausanne », présente une illustration notamment de la première Exposition Nationale à Genève en 1896, une rédaction, une équipe, vingt-quatre heures de la vie d'un journal, le passé et le présent sur le chemin de la prospérité, Neuchâtel à l'heure de ses chronomètres, Genève ou la vocation internationale, etc., etc.

UNE RUE CLARA-HASKIL A VEVEY

La ville de Vevey a procédé récemment à la dédicace de la rue qui rappelle le nom de la grande pianiste Clara Haskil, bourgeoise de Vevey, décédée à Bruxelles le 7 décembre 1960. La cérémonie, qui s'est déroulée

près du quai, a été très simple et suivie par un nombreux public, où l'on remarquait Mlles Haskil, sœurs de la pianiste, le grand chef d'orchestre Schuricht, le chef d'orchestre Igor Markevitch, Charlie Chaplin et sa femme, de nombreux musiciens vaudois, et M. David Deneceaz, abbé-président de la confrérie des vigneronns. M. Jean Kratzer, syndic de Vevey, et M. Michel Rossier, président d'Arts et Lettres, président de l'association Clara-Haskil, ont évoqué avec reconnaissance la personnalité et le talent de la grande artiste et le souvenir qu'elle laisse dans toute la région.

CANTON D'URI

TRES IMPORTANTE DECOUVERTE SUR L'ART CELTIQUE DANS LE CANTON D'URI

Deux ouvriers, occupés à la construction d'une digue près d'Erstfeld, dans le canton d'Uri, déplaçaient dernièrement un bloc de pierre lorsqu'ils aperçurent sous celui-ci plusieurs pièces jaunes métalliques. Ces objets furent aussitôt remis au Musée national suisse. Il s'agissait de quatre torques (colliers) et de trois bracelets en or. Les torques ont un diamètre de 18,6 cm. et une hauteur de 16,5 cm. Les bracelets ont eux un diamètre de 8 cm. et une hauteur de 7,8 cm. Les torques comprennent des ornements artistiques représentant un entrelacs d'êtres humains et d'animaux. Les spécialistes du Musée national suisse ont établi que ces pièces devaient faire partie d'une parure celtique en or confectionnée 400 ans avant Jésus-Christ. Le pays d'origine serait l'Allemagne méridionale ou occidentale.

Le Musée national suisse ne doute pas que cette découverte va avoir le plus grand retentissement dans les milieux spécialisés internationaux et qu'elle sera d'une importance exceptionnelle pour l'archéologie et l'histoire de l'art. Une telle découverte n'a en effet pas été faite depuis plusieurs décennies. Tout le canton d'Uri s'en réjouit déjà, mais chacun peut depuis le 30 octobre contempler de ses propres yeux ce magnifique trésor au Musée national suisse.

CANTON DE ZURICH

MORT DE RUDOLF BERNHARD

Le célèbre acteur comique du film et du théâtre, Rudolf Bernhard, est mort récemment à l'âge de 62 ans dans une clinique de Zurich, alors qu'il avait encore joué la veille sur la scène de son théâtre.

Rudolf Bernhard, naquit le 26 mars, à Bâle. Il était fils d'un opticien. Il était destiné à succéder à son père, mais fut très tôt attiré par la scène. Il débuta au théâtre Kuechlin, de Bâle, vers 1925, puis alla jouer avec une de ses revues à Zurich où il se produisit dans de nombreux cabarets. Il fit aussi plusieurs tournées avec Fred Scheim. Le 20 décembre 1941, il ouvrit son propre théâtre, et en 1961 il célébra le 20^e anniversaire de ce théâtre et en même temps ses vingt-cinq ans de scène. Il parut également dans de nombreux films suisses, notamment : « Gilberte de Courgenay », « Le postillon du Gothard », etc.

Il était marié avec l'artiste Lisa Lienbach, qui joua avec lui à plusieurs reprises.

EXPOSITION EDOUARD-MARCEL SANDOZ

Une exposition des œuvres du peintre et sculpteur Edouard-Marcel Sandoz, docteur honoris-causa de Lausanne et Paris, vient de s'ouvrir à la galerie Walcheturm, à Zurich, organisée par la Société des Beaux-Arts.

Cette exposition présente des tableaux et des sculptures surtout d'animaux, notamment 72 œuvres plastiques en marbre, pierre et bronze, et une cinquantaine de tableaux à l'huile où les fleurs et natures mortes abondent.

Au cours d'une réception de la presse, précédant le vernissage proprement dit, M. Hans Oprecht, conseiller national, directeur de la galerie Walcheturm, a salué les invités en présence de l'artiste. On entendit ensuite M. Hans-A. Luethy, directeur intérimaire de l'Institut Scientifique Suisse des Beaux-Arts, à Zurich, puis le professeur A. Stoll, vice-président de la Société Sandoz à Bâle, collectionneur d'art réputé, qui donna un aperçu très vivant de la vie et de l'œuvre de l'artiste.

Edouard-Marcel Sandoz, né à Bâle en 1881, est le fils du co-fondateur de la fabrique de produits chimiques du même nom. Il est membre du Conseil d'Administration de cette entreprise et dirige les établissements des produits Sandoz à Paris, où il habite depuis 1904, après des études d'art, à Genève notamment. Il s'est surtout consacré à la sculpture et est l'un des animaliers les plus connus. L'artiste s'est également occupé de tout ce qui touche le théâtre, l'art du décor, de l'éclairage et des costumes. Il participa à de nombreuses expositions en Suisse et à l'étranger et fut notamment l'objet de nombreuses distinctions. C'est ainsi qu'il fut appelé à succéder à Paderewski, en 1947, à l'Institut de France et qu'il fut nommé deux ans après Commandeur de la Légion d'Honneur. L'Université de Lausanne lui conféra en 1959, le titre de docteur honoris-causa pour l'ensemble de son œuvre artistique et lui accorda le titre de citoyen d'honneur. Edouard-Marcel Sandoz préside également depuis 1951 la fondation Taylor, l'œuvre de secours en faveur des artistes nécessiteux.

M. SUTER SUCCEDE A M. DUTTWEILER

Le Conseiller national Rudolf Suter, jusqu'ici Directeur de la Migros de Bâle, succède à feu Gottlieb Duttweiler

à la délégation administrative de la Fédération suisse des coopératives Migros. En effet, aucune autre candidature n'a été présentée et M. Suter, proposé par l'assemblée des délégués, a pu être déclaré élu tacitement. Il dirigea le département 1 (activités culturelles et coordination) et, en vertu des statuts, devient automatiquement Président de la délégation administrative.

LE NOMBRE DES HABITANTS DU CANTON DE ZURICH APPROCHE DU MILLION

L'Office de statistique du canton de Zurich publie un rapport sur l'accroissement de la population dans le canton entre 1850 et 1960. Cette statistique montre qu'en 1850 le canton comptait environ un quart de million d'habitants. En 1910, c'est-à-dire soixante ans plus tard, le demi-million était atteint. En 1950, on en compte 750.000 et il n'a fallu que dix ans pour approcher du million avec 952.000 habitants. Ainsi, en 110 ans, la population du canton a presque quadruplé et l'on compte que vers la fin 1962, ou au début de 1963, le million sera atteint.

En 1850, la Suisse comptait un total de 2,4 millions d'habitants. En 1950, il y en avait 4,7 millions et dix ans plus tard 5,4 millions. Cela constitue un accroissement de 97 pour cent jusqu'en 1950 et de 127 pour cent jusqu'en 1960, alors que les chiffres correspondants pour le canton de Zurich sont de 210 et 280 pour cent.

Comparativement aux autres cantons, celui de Zurich vient de loin en première place pour l'augmentation de la population depuis 1850. Alors qu'en 1960 le canton comptait environ 700.000 habitants de plus qu'au milieu du siècle passé, l'augmentation de la population du canton de Berne — la plus forte augmentation après Zurich — était pour la même période de 430.000.

La population du canton se répartit actuellement de la manière suivante : 440.000 en ville de Zurich et 80.000 à Winterthur, de sorte que les 169 autres communes se partagent le reste, soit 432.000 habitants. Parmi ces 169 communes, 70 comptent moins de 1.000 habitants, 75 en comptent entre 1.000 et 5.000 et 24 communes seulement comptent plus de 5.000 habitants. Le nombre des communes, ayant plus de 7.500 habitants, a passé de 6 à 16 au cours des dix dernières années.

DON A LA VILLE DE ZURICH DE LA COLLECTION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE HUG

La Maison de musique Hug et C^o, Zurich, a fait don à la ville de Zurich de sa collection d'instruments de musique anciens. La collection, qui pendant les dernières semaines musicales de juin était exposée au Musée des Arts et Métiers de Zurich, restera dans ce Musée. Cette collection, qui comprend des instruments du XVII^e au XIX^e siècle, est toute empreinte de la personnalité d'Adolphe Hug, qui a commencé de réunir des objets de grand prix à partir du début de ce siècle. Elle comprend

aujourd'hui quelque 220 instruments, dont la valeur est estimée à 130.000 francs.

La Maison Hug repose sur une vieille tradition. Elle fut fondée en 1807 par le pasteur Jacob-Chr. Hug, qui reprit le magasin de musique du compositeur de Wetzi-kon, Hans-Georg Naegeli. Depuis lors, le commerce le plus ancien d'instruments de musique de Zurich eut toujours d'étroits rapports avec la Ville. Pendant tout le XIX^e siècle, il donna le ton, si l'on ose dire, à la vie musicale de la ville. C'est ainsi que de grands musiciens de Suisse et de l'étranger eurent des rapports personnels avec le pasteur Hug, à savoir Konradin Kreutzer, Ludwig Spohr, Zelter, Carl-Maria Weber, de même Richard Wagner et Johannes Brahms, furent les hôtes de la Maison Hug. Cette tradition s'est maintenue de nos jours ; tous les grands artistes de la vie musicale moderne qui viennent à Zurich ne manquent pas d'être en contact, comme le furent leurs aînés, avec la Maison Hug.

L'instrument le plus ancien de la collection est un serpent datant du XVI^e siècle. Il s'agit d'un instrument de musique à vent en bois, recouvert de cuir, avec une embouchure en forme de coupe comme celle des cors. Il est replié plusieurs fois sur lui-même comme un serpent, d'où son nom. Wagner et Mendelssohn le faisaient intervenir dans leur orchestration. Le XVII^e siècle est représenté notamment par des instruments à cordes, en particulier des violons provenant de diverses écoles de luthiers, ce qui permet de faire la différence entre les origines allemande, italienne et française. La viole de gambe, qui devint un instrument de soliste au cours de la période baroque et qui est l'instrument type du XVII^e siècle, a une place toute particulière dans la collection Hug. Parmi les instruments à cordes à pincer, on peut admirer la harpe de Hans-Georg Naegeli, au côté de laquelle s'échelonne toute une série de harpes du XIX^e siècle, ainsi qu'un verrillon datant de 1763, instrument constitué par des cloches de verre, inventé par Benjamin Franklin, et pour lequel Mozart même écrivit des œuvres. La collection comprend enfin la plupart des espèces d'instrument à vent, ou de bois, ou de métal.

LE LIVRE LE PLUS CHER DU SIECLE

Sous les auspices de l'Association française d'Action artistique à l'Etranger et du Ministre français des Affaires étrangères, l'éditeur parisien Joseph Foret a exposé à Zurich — comme il l'a déjà fait à Genève — le nouvel et somptueux ouvrage sur l'Apocalypse, qui a exigé trois ans de travail et une dépense de deux millions de francs suisses. Ce livre est illustré par Bernard Buffet, Salvador Dali, Léonore Fini, Foujita, Mathieu, Trémois et Zadkine. Il comprend des textes de Cioran, Jean Cocteau, Daniel Rops, Jean Giono, Jean Guilton, Ernst Juenger et Jean Rostand. Les 22 chapitres sont écrits sur 150 feuilles de parchemin de format 75 x 64 et les titres sont gravés en or. Orné de pierres précieuses et relié en bronze, le livre pèse 210 kilos.

LA FEMME SUISSE ET LE RENCHERISSEMENT

La Centrale féminine zuricoise, l'Association pour le suffrage féminin et divers autres groupements féminins ont organisé, le 28 septembre, un forum sous le titre « Lutte contre le renchérissement ». La présidente de la centrale féminine, Mme Autenrieth, a dirigé le débat et évoqué la dépréciation du franc suisse ainsi que le renchérissement qui en découle, source de soucis pour la femme suisse.

Mlle K. Biske, du bureau de statistique de la ville de Zurich, a expliqué le calcul de l'indice du coût de la vie. Elle a relevé qu'au cours de ces dernières années l'indice moyen avait augmenté de 1,4 point, voire 2,9 points l'an passé, c'est-à-dire deux fois plus rapidement. Mère de plusieurs enfants, Mme Anneliese Hauri, de Zurich, brossa un tableau des répercussions du renchérissement sur le budget du ménage et de la nécessité de biffer de nombreux postes de dépenses, spécialement pour l'aménagement et l'embellissement du foyer et pour la formation des enfants. Mme Hosang, conseillère en matière de budget auprès du bureau central des travaux en commun de l'Eglise réformée à Zurich, a parlé dans le même sens et souligné les difficultés dans lesquelles se trouvent les ménagères aux revenus modestes qui doivent faire de véritables prouesses pour nouer les deux bouts.

La question a été posée aux deux participants masculins, M. Horlacher, Directeur de la Société coopérative de Consommation de Zurich et M. Cavegn, du secrétariat de l'Union Suisse des Paysans à Brougg, pour savoir comment les milieux du commerce et de la production pensent faire face au renchérissement. Le directeur Horlacher a évoqué la concurrence particulièrement aiguë qui règne dans le commerce et qui est de ce fait la meilleure protection pour le consommateur. Mais il a aussi rappelé la campagne de propagande et de publicité qui coûte toujours plus cher. Le porte-parole de l'agriculture a insisté sur le fait que les prix de production n'étaient de loin pas fixés par le paysan, mais bien par les autorités. Une baisse de prix des produits agricoles ne peut pas être atteinte par une augmentation de la production, car cela mènerait à une superproduction. En revanche, certains progrès devraient pouvoir être obtenus par une meilleure formation, l'amélioration des installations et des constructions ainsi que d'autres mesures d'entraide.

Société suisse à Paris recherche personne suisse résidant à Paris ou région parisienne : avenante, sérieuse, capable. Age indifférent. Sténo-dactylo français allemand. Ecrire lettre manuscrite avec prétentions au journal pour transmission.